

Présentation du budget primitif 2023

Ville de Saint-André-de-Sangonis



Ville de Saint-André-de-Sangonis
Cours de la Place 34725 Saint-André-de-Sangonis
04 67 57 00 60 – accueil@sangonis.fr
www.saintandredesangonis.fr

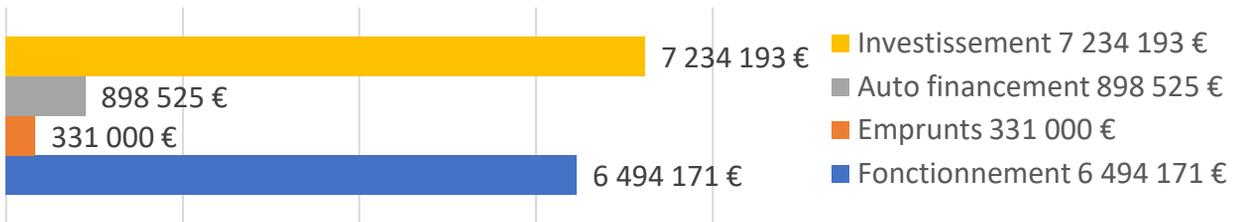


Un budget maîtrisé et dynamique

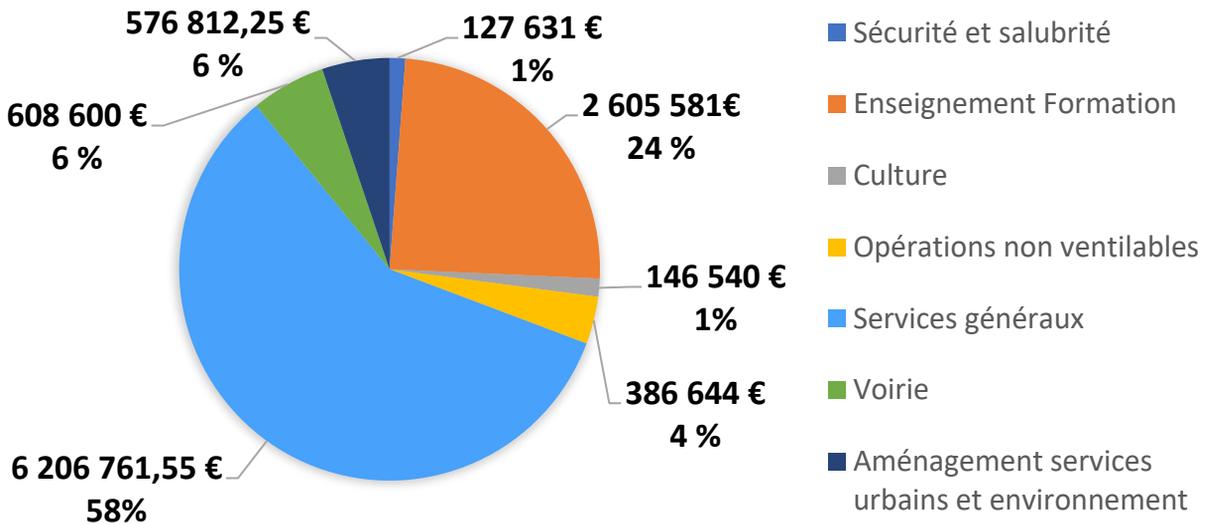


Le budget en un coup d'œil

14 957 889 €



Les dépenses par fonction



Plan d'investissement : les travaux



Requalification du cadre de vie

- Mise en accessibilité PMR : 50.000€
- Construction Ecole Anne Frank 1ère tranche : 2 173 680 €
- Marché architecture Presbytère pour médiathèque : 40 000 €
- Centre technique municipal 1ère tranche : 297 640 €

Redéfinition de la circulation mobilité maillage

- Création cheminement piéton rue Grapelli et av de Clermont : 80 000 €
- Extension cours de la place : 300 000 €
- Pluvial traversée route départementale bas du chemin des fontanelles : 70 000 €
- Finalisation divers chantier : 45 000 €

Nouveaux équipements et bâtiments

- Toiture Randon : 80 000 €
- Menuiseries Mozaika et salle motricité : 100 000 €
- Maison du gardien du complexe : 106 540 €
- Rénovation bains douches : 50 000 €
- Etude pelouse stade : 6500 €
- Travaux église : 49 000 €

Les dépenses de fonctionnement



Caractère général :
1 723 097 €

- Entretien
- Prestations de service
- Maintenance

Personnel :
3 242 000 €

- Rémunérations
- Cotisations

Charges de
gestion courante :
893 831 €

- Indemnités élus
- Dépenses obligatoires
- Subventions associations



Opérations d'ordre :
511 400 €

- Transfert entre sections
- Amortissement corporel

Charges
exceptionnelles :
1000 €

- Titres annulés
- Pénalités

Autres charges
financières :
122 843 €

- Intérêts de la dette

Les dépenses de fonctionnement



Le chapitre 011 : les charges à caractère général. Avec la conjoncture actuelle nous augmentons fortement les frais d'énergie de 360 000 €, par rapport au réalisé de 2022. De manière générale, nous avons tenu compte de l'inflation sur nos achats.

Le chapitre 012 : les charges du personnel. Pour 2023, la prévision des dépenses du personnel représente 49,92 % des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 : Opérations d'ordre (les amortissements). L'amortissement est défini comme étant la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes de bilan. Il est linéaire et avec le passage en M57, il est calculé dès l'année de l'acquisition au prorata temporis. Ce chiffre doit être identique au chapitre 040 que nous retrouverons en recette d'investissement.

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante. Nous retrouvons dans ce chapitre la subvention de fonctionnement de 240 000 € que nous versons au centre social, afin de leur permettre de fonctionner. Le concours culturel pour 5 600 € se trouve également dans ce chapitre. Le reste des dépenses de ce chapitre est linéaire à 2022.

Le chapitre 66 : les charges financières. Il s'agit du paiement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité. Les intérêts s'élèvent à 125 000 € (112 000 € pour nos crédits actuels et 13 000 € d'après nos simulations, pour l'emprunt pour l'agrandissement d'Anne Frank).

Le chapitre 67 : les autres charges exceptionnelles Ce chapitre regroupe les charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante. Dans ce chapitre, nous avons inscrit 1000 € de dépenses pour des éventuels titres à annuler sur les exercices précédents..

Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :
87 000 €

- Remboursement rémunération ou charges personnel

Opérations d'ordre :
90 000 €

- Travaux en régie

Dotations :
1 715 560 €

- Dotation forfaitaire
- DSR
- DNP

Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels :
149 700 €

- Loyers
- Recettes
- Divers

Reprise amortissement et provisions :
50 000 €

- Admissions en non valeur

Produits des services :
313 643 €

- Redevances
- Concessions
- Locations

Impôts et taxes :
4 088 268 €

- Taxe foncière
- Electricité
- TEOM
- Attribution compensation...



Les recettes de fonctionnement



Le chapitre 013 atténuations de charges: Représente le remboursement des agents en maladie.

Le chapitre 042 opérations d'ordre (tx en régie): Les travaux d'investissement réalisés directement par la collectivité donnent lieu à des dépenses imputées en section de fonctionnement. Cela permet de les annuler en valorisant les dépenses du personnel affecté à ces travaux. La commune récupère le FCTVA appliqué sur les matières premières de ces achats.

Le chapitre 70 Produits des services : Les produits de l'exploitation sont principalement :
Les concessions dans le cimetière, la redevance d'occupation du domaine public, recettes de la cantine, redevance à caractère culturel (bibliothèque).

Le chapitre 73 impôts et taxes: La fiscalité directe locale, elle comprend la taxe d'habitation pour les habitations secondaires, la taxe sur les propriétés foncière bâties, et non bâties. Elle comprend aussi l'attribution de compensation de la CCVH, le fonds de péréquation, la taxe sur les ordures ménagères de la poste, les droits de place, la taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Le chapitre 74 les dotations, subventions et participations: Les dotations comprennent la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité rurale et la péréquation, la compensation des taxes foncières.

Le chapitre 75 Les autres produits de gestion courante: Ces recettes sont les loyers de la poste, des antennes, location de la salle des fêtes. Mais aussi les recettes des chèques déjeuner et le remboursement de la fourrière.

Le chapitre 78 Reprise sur amortissement et provisions:

Réduction des provisions à la demande de la trésorerie.

Les dépenses d'investissement



Emprunt :
331 000 €

Opérations d'ordre :
90 000 €

- Travaux en régie

- Remboursement du capital

Immobilisations incorporelles :
37 268 €

- Etudes
- Frais urbanisme

Immobilisations corporelles :
1 445 005 €

- Travaux
- Installations générales



Reste à réaliser :
3 504 119 €

Immobilisations en cours :
3 056 326 €

- Travaux engagés

Autres immobilisations financières :
0 €

- Dépôts et cautions

Les dépenses d'investissement



Chapitre 040 Opérations d'ordre (travaux en régie)

Valorisation du patrimoine suite aux travaux effectués en Régie.

Chapitre 16 Emprunt Il s'agit du remboursement du capital de la dette

Chapitre 20 Les immobilisations incorporelles Dans ce chapitre, nous retrouvons les frais liés au PLU, les frais d'étude et les concessions droits similaires

Chapitre 21 les immobilisations corporelles Il s'agit de tous les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité. Elles sont classées par rubriques : Terrains , Agencements et aménagements de terrains, Constructions, Les installations techniques....

Chapitre 23 les immobilisations en cours Lorsqu'elles ne sont pas terminées sur l'exercice, on les classe dans ce chapitre. Il s'agit des grandes opérations, telles que la construction d'une école, ou la réfection des chemins et voiries.

Les recettes d'investissement



Opérations d'ordre :
511 400 €

- Amortissement

Solde d'exécution
section investissement :
1 993 821 €

- Investissement reporté

Produits des cessions :
519 800 €

- Terrains
- Immobilier



Dotations, fonds
divers :
1 348 526 €

- FCTVA
- Taxes d'aménagement
- Excédent de
fonctionnement (cpte
1068)...

Emprunts :
3 692 089 €

- Emprunts et dettes
assimilées

Subventions :
398 082 €

- Subventions
- Etat
- Région
- Département
- Participations

Les recettes d'investissement



Chapitre 001 solde d'exécution de la section d'investissement: Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement) ajouté à l'excédent d'investissement cumulé.

Le chapitre 024 les produits des cessions: Les cessions d'éléments d'actif constituent une recette d'investissement et présentent un caractère exceptionnel

Le chapitre 040 les opérations d'ordres (amortissement): L'amortissement permet d'évaluer la perte de la valeur d'un bien, notamment du fait de son utilisation, et à dégager les ressources nécessaires à son remplacement.

Chapitre 10 les dotations, fonds divers et réserves: Le FCTVA : il permet de compenser les dépenses réelles liées à la TVA. La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme. Le compte 1068 : Les excédents de fonctionnement capitalisé : il s'agit du résultat positif de la section de fonctionnement.

Chapitre 13 Les subventions: Il s'agit de subventions d'équipements destinées à financer un équipement déterminé

Chapitre 16 les emprunts: Il s'agit du recours à l'emprunt pour financer les investissements.